



101.10

Payerne, le 30 juin 2020

PROCES-VERBAL

Assemblée générale des Délégués d'ASCOBROYE
Salle de sport de Cugy, jeudi 4 juin 2020 à 18h30

Président(e)	M. Pascal JOYE, Conseiller communal de Belmont-Broye
Vice-Président(e)	M. Gérard BRODARD, Syndic de Lully - excusé
Excusé(s)	Mme BONVIN-SANSONNENS Sylvie, Députée Mme GUERRY Micheline, Secrétaire générale de l'ACF M. PICCARD Olivier, Vice-Président de l'ARBV Commune de Cheiry Commune de Prévondavaux
Commune(s) absente(s)	--
Scrutateur(s)	M. Albert Pauchard, Syndic de Belmont-Broye

1. Ouverture de l'Assemblée des Délégués par le Président

Le Président d'ASCOBROYE, M. Pascal Joye, ouvre l'Assemblée générale d'Ascobroye en saluant tout particulièrement la présence de M. le Préfet, des Députés, de Mmes et MM. les Syndics et Conseillers communaux, des membres du Comité, de M. Pierre-André Arm, Directeur de la COREB et des représentants de la presse. Il s'adresse aux Délégués en leur souhaitant la plus cordiale des bienvenues à l'Assemblée générale des Délégués de l'Association des Communes du district de la Broye fribourgeoise à Cugy, en terre fribourgeoise.

L'Assemblée générale a été convoquée en date du 15 mai 2020 par courriel électronique et par la FAO n°21 du 22 mai 2020, en conformité avec l'article 9 des statuts. Suite à la remarque de Mme Barbara Rothen de la Commune de Montagny, lors de la dernière Assemblée du 7 novembre 2019, de procéder aux convocations par courriel, le Comité a approuvé cette proposition. Les règles sanitaires en vigueur sont également rappelées. Le Président déclare l'assemblée ouverte et apte à délibérer valablement. Il indique également que certaines personnes ont eu l'amabilité de s'excuser. Elles sont, dès lors, mentionnées en introduction du présent procès-verbal. Cette assemblée sera enregistrée et dès que le présent procès-verbal sera approuvé, l'enregistrement sera effacé.

Ordre du jour : chaque membre a pu prendre connaissance de l'ordre du jour établi, M. Pascal Joye propose de déplacer le point 6 (comptes de l'exercice écoulé) à la suite du point 2 (appel des Communes) pour que M. Pierre-André Arm puisse ainsi aller également présenter les comptes ARBV à leur Assemblée qui a lieu au même moment. Cette modification est approuvée.

Enfin, le Président procède à la nomination d'un scrutateur qu'il remercie par avance : M. Albert Pauchard, Syndic de Belmont-Broye.

Pour débiter, M. Pierre-André Arm annonce l'arrivée de la nouvelle collaboratrice de la COREB, Mme Christelle Losey Mosimann qui est entrée en fonction le 1er mai 2020

en tant qu'adjointe de direction. Elle prend la parole et se présente brièvement, licenciée en économie à l'Uni FR, elle a 42 ans et est maman de 3 enfants, elle se décrit comme un pur produit broyard.

Elle se réjouit d'apporter son aide à la COREB qui a une palette de sujets vaste, variée et motivante.

2. Appel des Communes

Sur les 19 Communes broyardes invitées, 17 ont répondu présentes ce que le Président relève avec satisfaction. Les Délégués représentent un suffrage de 65/67 voix. Les décisions seront prises selon le principe de la majorité absolue, soit 33 voix.

6. Comptes de l'exercice écoulé

- **Présentation des comptes 2019,**
M. Pierre-André Arm, Directeur de la COREB

Les comptes 2019 d'Ascobroye ont été transmis avec la convocation. Le bilan final s'élève à 54'915.—CHF et l'année 2019 se termine avec une légère perte de 4'333.95. -- CHF, qui est moindre que celle budgétée à 11'400. -- CHF. La raison est que la subvention accordée par Ascobroye pour le projet App-App n'a pas été utilisée dans sa totalité, une rétrocession de 2'947.35 CHF a été faite.

- **Approbation du rapport de l'organe de révision**

Le Président donne lecture de la conclusion du rapport de l'organe de révision, Fiduflex SA (annexe I). Il n'est sujet à aucun commentaire et est approuvé à l'unanimité des délégués.

- **Adoption des comptes 2019**

Les comptes 2019, soumis et présentés, sont approuvés à l'unanimité des délégués présents. Enfin, le Président adresse les remerciements du Comité à l'attention de M. Marguet pour la bonne tenue de ceux-ci.

3. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 7 novembre 2019

Toutes les Communes ont pu prendre connaissance du procès-verbal qui a été adressé en même temps que la convocation par voie électronique. De ce fait, il ne sera pas lu. Comme il ne suscite aucune remarque, le document est approuvé unanimement, par acclamation, avec remerciements à son auteure, Mme Mélanie Freire, Stagiaire MPC à la COREB.

4. Message du Président

*Mesdames et Messieurs les Délégués à l'Assemblée générale,
Mesdames et Messieurs, Les Membres du Comité,
Mesdames et Messieurs, Les Députés du district,
Mesdames et Messieurs, les Invités et représentants de la presse,*

Je vous remercie sincèrement pour votre participation à notre 1^{ère} Assemblée Générale d'Ascobroye pour cette année 2020. Comme à mon habitude, j'aborderai avec vous quelques

dossiers ayant été débattus par le Comité depuis la dernière Assemblée générale et ayant le mérite d'être soulevés ici, ce soir :

Comme souhaité lors de la dernière Assemblée générale, les convocations à nos Assemblées se sont faites par courriel. Désormais, les envois se feront uniquement par voie électronique, ce qui permet des économies de papier et de frais postaux.

LES BIBLIOTHÈQUES DE LA BROYE

Les préavis des 5 communes concernées sont globalement favorables. Le Groupe de travail a été relancé sous la présidence de M. Alexandre Vonlanthen afin d'entreprendre la suite du projet.

Tourisme

M. Philippe Sproll est le nouveau directeur d'Estavayer/Payerne Tourisme et dispose d'une solide expérience touristique. Le projet FIT'NG de l'UFT provoque 2 urgences pour la région : la réalisation d'une stratégie touristique au périmètre de la COREB et la nouvelle loi prévue pour 2021. La commission tourisme étant gérée par la COREB, plus d'informations seront transmises lors l'Assemblée générale qui suivra la nôtre.

MCH2

Le délai du 1er janvier 2021 pour la nouvelle législation sur les finances communales est repoussé au 1er janvier 2022 en raison de la situation particulière liée au Covid-19.

DISTRICT DE LA BROYE, PAC RIVES SUD DU LAC DE NEUCHÂTEL

Malheureusement, les chalets seront détruits ainsi que les chemins d'accès au lac qui seront également supprimés. Les accès pour se rendre au lac seront grandement restreints sauf à Estavayer, Forel et Cheyres.

QUANT AU PDR BROYE

Le programme des études a été approuvé. Le diagnostic, en phase finale, a été approuvé par le CoTech et le COPIL. Les Communes de la Broye sont en attente de la validation des Cantons de l'inventaire des zones d'activités. Ce dossier étant intercantonal, il est géré par la COREB. De ce fait, de plus amples détails seront communiqués en Assemblée générale de la COREB, tout à l'heure.

Voilà, je ne vais pas m'étendre plus longtemps. J'en ai terminé et vous remercie chaleureusement de votre attention.

Pascal Joye, votre serviteur

5. Approbation du rapport d'activité 2019

Le rapport d'activité, qui est publié dans le rapport d'activité COREB en page 62, a été transmis par courriel aux différentes administrations par le biais d'un lien à télécharger et chacun a, donc, pu en prendre connaissance. De ce fait, le Président ne va pas le relire en assemblée et précise toutefois, que le Comité se tient à disposition pour tout complément d'information. Le document n'est sujet à aucune

remarque et est, par conséquent, approuvé à l'unanimité des délégués présents. En outre, le Président transmet ses remerciements aux rédacteurs de celui-ci.

7. Message de la députation

Mme Nadia Savary Moser prend la parole et adresse les meilleurs messages de la Députation broyarde. Depuis l'année dernière, différents dossiers ont été traités en rapport avec les Communes, à savoir :

La régulation de l'effort de pêche:

En décembre un mandat a été déposé dans l'urgence concernant la régulation de l'effort de pêche afin d'aider financièrement les pêcheurs. Il a été accepté et une commission parlementaire, qui siégera dès la semaine prochaine, a été nommée au mois de mai 2020.

Baisses fiscales

En décembre, plusieurs motions ont été acceptées sur les baisses fiscales. Elles engendrent 30 millions de bénéfice en moins dont 14 millions qui auront des conséquences sur les Communes. Pour le Canton, cela signifie 14 millions de recettes fiscales perdues.

Les séniors à l'école ordinaire

En février, une motion a été déposée pour que les jeunes retraités puissent être accueillis dans les classes. Le principe est qu'un jeune retraité travaillerait systématiquement avec le même enseignant et sa classe en tant que bénévole. Il serait à disposition pour venir en aide aux élèves et répondre à leurs questions. En suisse-alémanique, ce système est déjà mis en marche. Il se déroule bien et est désormais disponible pour la partie francophone de la Suisse.

Pisciculture

Une requête a été déposée afin de mettre sur pied une commission d'enquête parlementaire durant le mois de février. Elle a été acceptée avec 71 oui, 25 non et 7 abstentions. Elle n'a pas encore siégé en raison du Covid-19. Une motion populaire a également été déposée à ce sujet avec env. 3'000 signatures, un retour est attendu.

STEPS

Les STEPS doivent s'adapter aux nouvelles normes fédérales qui obligent à se régionaliser, voir à s'intercantonaliser. Ce plan cantonal ambitieux, élaboré par le Conseil d'Etat, fait valoir des coûts aux alentours de 79 millions pour les Communes fribourgeoises. L'adaptation de ces infrastructures n'ont actuellement pas de financement cantonal. C'est à la charge des Communes. Cependant, les Cantons de Vaud et Berne financent en partie ces STEPS. Par conséquent, une motion a été déposée afin de demander une aide financière pour l'investissement de ces nouvelles infrastructures qui a été refusée. Un fonds cantonal solidaire pour l'épuration des eaux a été mis en place et sera alimenté par les Communes.



Loi sur la plus-value

L'application de la loi de 2018 ne concorde pas et un mandat urgent a été déposé et accepté. Désormais, il y a une suspension immédiate des décisions et de la facturation concernant la plus-value. Un groupe de travail, où l'ACF est représentée, a été créé afin de se pencher sur cette problématique.

Fusion de Communes

Au mois de mai, deux fusions ont été acceptées, dont une dans la Broye. Celles de Cheiry et Surpierre qui ne formeront plus qu'un, dès le 1^{er} janvier 2021. Le Canton de Fribourg sera donc composé de 128 Communes fribourgeoises dont 18 broyardes.

Investissements des communautés régionales de transports

Un décret fut accepté sur l'octroi d'une aide aux investissements des communautés régionales de transports. Tout le Canton y a droit, auparavant seules les agglomérations des villes de Bulle et Fribourg touchaient cet argent, s'il était versé. Cependant, si une association régionale, comme la COREB dépose une demande, elle sera plus susceptible d'être acceptée. Il a été demandé à ce que la Commission des transports de la COREB se renseigne sur les critères d'octroi de ces aides. A suivre.

Divers

Au mois de juin, les députés ont été informés par la Commune d'Estavayer de l'intégration de la Caisse de pension dans le programme de la députation. Les 11 députés seront attentifs à la prise de position du club des Communes qui reflète ce qui se passe au sein de l'ACF.

La loi sur les fusions va subir quelques modifications visant à l'autonomie des Communes. La commission parlementaire siégera la semaine prochaine.

Les questions étant ouvertes, Mme Savary précise à M. Pauchard que la présence des retraités en classe est destinée aux élèves de l'école obligatoire. Elle répond également à M. Kilchoer que la commission parlementaire liée à la pisciculture siégera le 15 juin 2020. Enfin, elle remercie les Communes de leur travail et indique qu'elle se tient à disposition pour tout complément d'information.

Le Président remercie Mme Savary ainsi que la députation de ces informations et indique également qu'Ascobroye suivra attentivement ces dossiers.

8. Propositions individuelles et divers

Mme Savary souhaiterait rappeler, que normalement, Cugy devrait être en fête avec le tir en Campagne. Elle remercie les Communes qui ont fait preuve de solidarité et les ont soutenus avec des dons dans cette période de Covid-19.

M. Albert Pauchard, Syndic de Belmont-Broye, aimerait ajouter une réflexion. Actuellement à 19 Communes fribourgeoise, bientôt 18, il se demande si le Comité de 9 membres avait songé à une réforme de ses structures pour la prochaine législature. Pratiquement la moitié des Communes sont représentées, pourquoi ne

pas toutes les intégrer ? M. Joye répond qu'il avait déjà été discuté de réduire le nombre à 6 membres, mais qu'il avait finalement été décidé de rester au nombre de 9. Une nouvelle discussion à ce sujet entrera pour l'AG d'automne ou au printemps avec la nouvelle législature.

La parole n'étant plus demandée, la partie statutaire est, par conséquent, close. Avant de lever la séance, le Président réitère ses remerciements à la Commune de Cugy pour l'accueil d'Ascobroye. Il remercie également les Délégués présents de leur attention ainsi que les membres du Comité.

Le Président lève la séance à 19h25 et donne rendez-vous à 19h45 pour l'Assemblée générale de la COREB qui se déroulera dans la salle polyvalente. En revanche, à celles et ceux qui ne restent pas pour la suite, il leur souhaite une excellente fin de soirée.

Pour l'Assemblée générale d'Ascobroye
Mélanie Freire
Stagiaire MPC